

## Le FPETT publie son rapport d'Activité 2025

**Paris, le 11 juin 2026** – À un moment charnière pour l'emploi et la formation en France, le FPETT renforce son engagement pour l'emploi intérimaire. Il poursuit son action pour et avec les territoires et accélère sa dynamique d'expérimentations dont il tire les premiers enseignements.

**Près de 200 000 salariés intérimaires ont intégré des parcours de formation financés par le FPETT en 2025.** Dans le respect de la feuille de route lancée en 2022 par les partenaires sociaux, le FPETT a contribué à maintenir un niveau élevé d'accès à la formation des salariés intérimaires sur tout le territoire. L'investissement de la branche en complément des financements publics (PIC IAE, FSE, FN en particulier) a permis au FPETT d'élargir le champ des publics bénéficiaires.

**Le FPETT se mobilise aux côtés de la branche du travail temporaire**, en lançant, en avril 2025, une offre restructurée. Elle vise un triple objectif : renforcer la sécurisation des itinéraires professionnels des salariés intérimaires ; explorer des pratiques emploi-formation innovantes et amplifier les actions de la Branche.

Grâce à cette offre de services articulée par cibles – PHARE pour les salariés intérimaires et les demandeurs d'emploi, HISSÉO pour les agences d'emploi et ÉCHO pour les partenaires, **le FPETT met en visibilité la diversité de ses services experts.**

**Il maintient la voilure en termes d'innovations.** Pour cela, il continue à explorer de nouvelles pratiques de formations, via des expérimentations, telles que Certif TT, FRÉGATE, BOUSSOLE, ODYSSEE, AL.TT.ERNATIF. Son ambition est d'évaluer les plus performantes afin de les essayer sur tout le territoire. Il s'appuie aussi sur l'engagement de son Pôle Reconversion. Ce dernier accompagne les publics victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (AT/MP) pour les aider à mieux aborder l'avenir. Avec 449

salariés intérimaires accompagnés en 2025, le nombre total de personnes suivies par le Pôle s'élève à 1067 depuis sa création.

**Le FPETT accentue son approche territoriale en collaborant avec les acteurs de proximité** œuvrant pour la formation au cœur des territoires. 2025 a vu la signature de nouvelles conventions portant sur l'insertion professionnelle, notamment dans les Hauts-de-France, avec Transitions Pro Hauts-de-France, et en Bourgogne-Franche Comté, avec Avenir actifs Bourgogne-Franche Comté.

**Le FPETT travaille également avec l'écosystème des acteurs emploi-formation**, en lançant notamment une série de tables rondes en ligne dédiées à la thématique centrale « Réfléchir autrement ». Deux éditions – Recruter autrement et Former autrement – ont eu lieu en septembre 2025 et en février 2026. Leur vocation : contribuer à la réflexion sur l'évolution des pratiques de formation et d'accompagnement vers les compétences et l'emploi.

**Près de 200 000 personnes ont été formées en 2025 à l'initiative des agences d'emploi** qui ont mobilisé le financement du FPETT. Les dispositifs spécifiques de branche, le contrat d'insertion professionnelle intérimaire (CIPI) et le contrat de développement professionnel intérimaire (CDPI), ont donné à près de 14 000 salariés intérimaire l'opportunité de se qualifier et de sécuriser leur insertion professionnelle. Une dynamique qui continue à monter en puissance.

**Laurence Segura, Présidente et Patrick Tuphé, Vice-président du FPETT :**

« Le FPETT se positionne comme un apporteur de solutions et un laboratoire d'expérimentations au service de la Branche. En assurant ces deux rôles-clés, il amplifie sa mobilisation pour la sécurisation des parcours des salariés intérimaires, en particulier des plus fragiles d'entre eux, afin que chacun trouve sa place sur le marché du travail »

**Marc-Olivier Jouan, Directeur du FPETT :** « Au FPETT, nous entendons jouer un rôle actif au service des salariés intérimaires et des ETT. Au travers de nos actions dans et avec les territoires et de nos expérimentations, nous voulons contribuer à faire évoluer les pratiques. Pour cela il faut redéfinir les compétences essentielles, fédérer les acteurs à l'échelle territoriale, proposer des pratiques de formation ou d'accompagnement qui soient de réels moteurs de sécurisation des parcours professionnels. »

Le rapport d'activité 2025 du FPETT est à lire [ici](#).

### **CONTACT PRESSE**

Justine Icard : 07 89 08 02 59 / [justine.icard@fpett.fr](mailto:justine.icard@fpett.fr)

#### À PROPOS DU FPETT

Créé en 1996, à l'initiative des partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) est l'acteur de référence de la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires. Il conçoit et met en œuvre des actions et des ingénieries spécifiques visant à renforcer les compétences et à améliorer l'insertion professionnelle des salariés et demandeurs d'emploi intérimaires, quels que soient leurs profils, leurs niveaux, leurs expériences et leur localisation. Ses orientations et ses priorités sont définies par un Conseil d'administration paritaire constitué à parts égales de représentants des organisations représentatives des salariés et de l'organisation représentative des employeurs. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FPETT a financé près de 200 000 actions de formation des intérimaires en 2025, grâce aux contributions des entreprises de travail temporaire fixées par accord de branche. Plus d'informations sur [www.fpett.fr](http://www.fpett.fr).